

Annexe 1-A. - Modèle de description de l'infrastructure de l'opérateur direct

Le tableau de l'annexe 1-A reprend une liste, qui n'est ni exhaustive ni impérative, de fonctions qui sont liées au plan quinquennal de développement de la lecture. La fonction d'un espace peut être assimilée aux activités qui doivent s'y dérouler, précisées par le nombre de personnes qu'il doit accueillir, les caractéristiques propres à son usage. Pour chaque fonction utile au plan quinquennal de développement de la lecture, il faut préciser la manière dont elle est rencontrée.

Fonctions	Nécessaire au plan de développement Oui/non	Nombre de personnes affectées en permanence à cette fonction	Nombre de personnes affectées occasionnellement à cette fonction	Mobilier indispensable	Mobilier existant Oui/non	Surfaces existantes	Surfaces extérieures à la bibliothèque utilisées dans le cadre du plan quinquennal de développement	Aspect de la fonction qui ne peut être rencontré en raison de l'inadéquation des locaux	Local (locaux) à créer, à aménager
Accueil									
Médiation documentaire									
Consultation par les lecteurs pour travail documentaire									
Travail en groupe									
Consultation par les lecteurs pour la détente									
Consultation des catalogues									
Consultation d'Internet à des fins									

individuelles									
Consultation d'Internet en groupe									
Formation d'adultes									
Animations premier âge									
Animations 3-6 ans									
Animations 6-12 ans									
Animations adolescents									
Animations adultes									
Ciné-club									
Expositions									
Grandes conférences									
Prêt adultes									
Prêt enfants									
Libre accès fiction									
Libre accès documentaire									
Libre accès multimédia									

Libre accès revues/presse									
Libre accès bandes dessinées									
Magasin									
Réserve									
Gestion d'une collection encyclopédique à vocation sous régionale									
Gestion d'une collection patrimoniale									
Catalogage									
Equipement des ouvrages									
Restauration d'ouvrages									
Travail administratif									
Préparation des activités									
Communication									
Direction									
Gestion informatique									
Gestion du parc automobile de la bibliothèque									
Parking des visiteurs									

Accès personnes à mobilité réduite									
Réfectoire pour le personnel									
Nettoyage et entretien (intérieur/extérieur)									
Autre (préciser)									

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la Lecture et les bibliothèques publiques, Bruxelles, le 19 juillet 2011

Par le Gouvernement de la Communauté française

Rudy DEMOTTE,
Ministre-Président

Fadila LAANAN
Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances
